



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13655

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'apprentissage des langues anciennes telles que le latin et le grec ancien. La nouvelle réforme des lycées laisse présager une réduction importante des enseignements optionnels, et notamment des langues anciennes. Cette tendance se traduit déjà dans l'enseignement secondaire. Dans les collèges, l'enseignement optionnel du grec débutera désormais à la rentrée 1998. Dans de nombreux lycées, les sections de langues anciennes sont remises en cause. La réduction de la dotation horaire globale affecterait aussi ces sections dans les classes préparatoires aux grandes écoles et conduirait même dans certains cas à des réductions de postes. En outre, la baisse du nombre de postes mis aux concours de recrutement au titre du présent exercice budgétaire confirme cette tendance. Alors qu'un tiers des élèves des classes de cinquième ont choisi d'étudier le latin, il lui demande de lui expliquer très clairement ce qui justifie ces mesures de réduction de l'enseignement des langues anciennes, dont l'apprentissage facilite l'apprentissage de certaines langues vivantes et dont la connaissance s'avère très utile dans certaines sections universitaires.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement prise dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique, présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs ; ensuite le Parlement sera associé à cette réflexion. Les fédérations syndicales, représentations des personnels des lycées seront ensuite consultées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13655

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2322

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3790